

Les frais du contrat de capitalisation MULTISUPPORT EXCELLENCE CAPITALISATION*

Montant minimal de versement initial : 150 000 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

1/ Gestion Libre

Fonds en euros (Sécurité en euros et Sécurité Infra Euro)

- 0,780% maximum

Supports unités de compte

- OPC (hors SCPI) 0,960% maximum
- SCPI 1,193% maximum

Frais de gestion des unités de compte

1/ Gestion libre

Fonds actions** (moyenne)	2,05%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,74%
Fonds obligations (moyenne)	1,10%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,38%
Fonds immobilier**** (moyenne)	1,64%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,21%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,04%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>	0,69%

Autres frais annuels

frais forfaitaires

Non applicable)

frais proportionnels

Non applicable

Frais ponctuels par opération

Frais sur versement 5% maximum

Frais de changement de modes de gestion 0%

Frais d'arbitrage

1/ proportionnels ou forfaitaires en Gestion Libre

- 0,50% maximum. 0,50% s'ajoutent à ces frais pour un arbitrage provenant d'un support immobilier représentatif de parts de SCI gérées par SOGECAP

nombre d'arbitrages gratuits par an 0

Frais de transfert sortant vers un autre produit 0%

Frais sur les versements de rente***** 3% maximum

Frais de rachat 0%

NA : non applicable

*= Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** = la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FIP) et les titres vifs.

***= part des frais reversés au profit du distributeur et, du gestionnaire du contrat au cours du dernier exercice clos.

****= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.

*****=Le taux de frais de gestion du fonds en euros continue de s'appliquer en cas de liquidation en rente.